

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° DB 2022-80

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES :  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Vu la délibération n°DC2021/66 du 8 juillet 2021 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques sur la base du même montant que celui attribué par les SIVOM/SIVU/Commune et déléguant au Bureau l'attribution ;

Considérant que le SIVOM du Chesne a participé au financement de différents projets pédagogiques pour les enfants des écoles de Le Chesne et Brioules sur Bar (spectacles de marionnettes, visite de différents musées, sorties ...);

Considérant les montants pris en charge par le SIVOM de la Région du Chesne soit 3 860 € pour les enfants de l'école du Chesne et 1 860€ pour les enfants de l'école Brioules sur Bar, représentant un montant total de 5 720€ ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité,

- D'octroyer une aide de 5 720€ au SIVOM de la Région du Chesne.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Pour copie conforme

Le Président,



**Benoît SINGLIT**